



« La réforme, Oui. La chienlit, Non. »

6 années de mesures transitoires et quelles avancées négociées, par le passé, dans notre département ?

Officiers, sous-officiers, chefs d'équipe, équipiers, tous bloqués dans leur carrière.

Certains départements (Ex : Charente-Maritime) ont nommé jusqu'à 40 adjudants par an pour faciliter cette réforme, notre présidence en a offert 8 à 10 ...

A la question posée par la présidence sur l'avenir des agents du S.D.I.S 63, nous répondons :

« Remettons les compteurs à zéro et nommez dans le grade, d'ici le 31 décembre 2019, tous les agents concernés ! »

La N.B.I (Nouvelle bonification Indiciaire) n'est pas une prime en rapport au grade ou au mérite !

Le décret de loi est précis. Les fonctionnaires remplissant l'emploi et les conditions doivent la percevoir. Elle compte dans le calcul des retraites.

25 sergents et 32 adjudants sont concernés selon la direction. Pourquoi n'est-elle pas attribuée automatiquement ? Pourquoi la refuser aux sergents INC2 ? Sous quel prétexte ???

Les Autonomes n'ont pas voulu cette réforme, il nous reste encore moins de deux années pour en limiter les conséquences destructrices qui impacteront notre avenir professionnel, nos retraites.

Ne restez pas dans cette situation mal définie, ni dans l'espoir et ni dans la division !

« Ce qui stagne, meurt à petit feu ! »

S'engager à vos côtés, réussir ensemble !